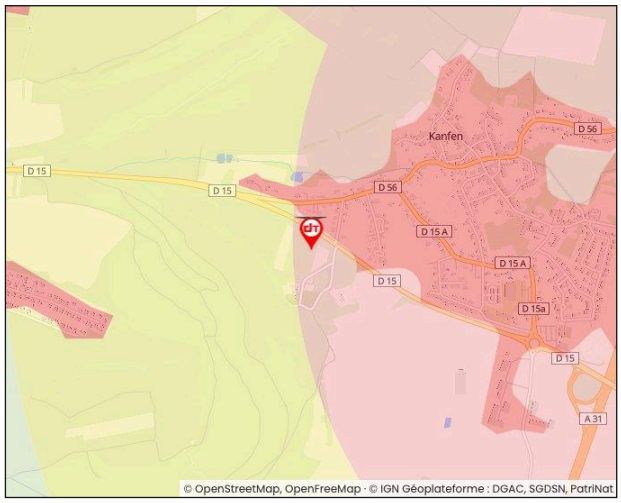
La statut N-D de Beauraing, l'église St Maurice de Kanfen, au lieu-dit "le "Keybourg", en Moselle 57

Patrimoine · Moselle

Coordonnées GPS	49.43665, 6.10093
Altitude	282 m
Hauteur maximale	30 m max
Accès	Accès à pied < 1 000 m
Aérodrome le plus proche	Centre Hospitalier Emile Mayrisch Hélistation 11 km, direction NO · spot 14 m plus bas
Référence du spot	313850



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC+01:00)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Lun. 23 nov.	07:23	07:59	16:45	17:21	8 h 46	07:59–08:51 · 15:53–16:45
Mar. 24 nov.	07:24	08:00	16:44	17:20	8 h 44	08:00–08:53 · 15:52–16:44
Mer. 25 nov.	07:26	08:02	16:43	17:19	8 h 41	08:02–08:55 · 15:51–16:43

Aérodromes à proximité

Aérodrome	Type	Distance	Altitude
Centre Hospitalier Emile Mayrisch Hélistation	Hélistation	11 km, direction NO	296 m
Aérodrome de Villerupt	Aérodrome	16 km, direction O	396 m
Clinique Ste-Thérèse Hélistation	Hélistation	19 km, direction N	305 m
Centre Hospitalier de Luxembourg Helipad	Hélistation	20 km, direction N	329 m

Description

Kanfen (57) : la statue de Notre-Dame de Beauraing incendiée. La statue de Notre-Dame de Beauraing à Kanfen, une commune mosellane située près de la frontière luxembourgeoise et de Dudelange, a été vandalisée – des inconnus l'ont brûlée. La précédente statue dans le même oratoire avait été carrément volée, elle était en bronze. A Kanfen, l'église n'est pas au milieu de village. Elle se situe dans un lieu-dit excentré, près de la forêt : le "Keybourg". Grange-église typique construite en 1744, elle est dédiée à saint Maurice dont la statue monte la garde au-dessus du portail. Sur ses vitraux, vous retrouverez différents saints connus comme sainte Catherine ou moins connus comme saint Louis de Gonzague.

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=313850

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Vol de loisir en France : règles européennes de la catégorie ouverte, appliquées par la DGAC.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.
- En France : enregistrement et formation sur AlphaTango (DGAC) ; un drone de 800 g ou plus doit émettre un signalement électronique (ou l'identification à distance des drones de classe).

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=49.43665&lon=6.10093
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque
Guide DGAC de la catégorie ouverte : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque/guide-categorie-ouverte
Enregistrement et formation (AlphaTango) : https://alphatango.aviation-civile.gouv.fr
NOTAM et zones temporaires (SOFIA Briefing) : https://sofia-briefing.aviation-civile.gouv.fr

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.